

**DEMANDE DE
VERIFICATION DE NOTE
SESSION DE RATTRAPAGE**

PEX-FR-21-00

Date : 12/12/2024

Page 1 / 1

Nom et prénom :

Matricule : N° CIN :

Téléphone:.....Email:.....

Niveau d'étude: L1: ☐ L2: ☐ L3: ☐ M1: ☐ M2: ☐

Filière :

Groupe :

Année Universitaire :

Semestre1: ☐

Semestre2 : ☐

Examen de rattrapage

- Matière 1:.....
- Matière 2:.....
- Matière 3:.....

Sfax le : / /

Signature

Réservé à l'administration:

Matière 1 :

Matière 2 :

Matière 3 :

TRES IMPORTANT

1. La demande de vérification des notes doit être déposée auprès du bureau d'ordre de l'IHEC **au plus tard une semaine après la délibération**. Toute demande tardive ne sera pas acceptée.
2. La vérification de la note n'est pas une double correction ; il s'agit d'une vérification matérielle de la copie (total des points, correction de toutes les parties ...)
3. La vérification de la note peut entraîner aussi bien le maintien de la note, que sa révision à la hausse ou à la baisse.